

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 950

Artikel: La balance faussée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La balance faussée

Le nouveau régime financier proposé par le Conseil fédéral est décevant, hélas! et sans surprise. A-t-on même le droit d'être déçu quand on n'espérait guère? Le réflexe européen n'est pas dans la nature de M. Stich; d'ailleurs le gros des troupes et les vieilles gardes de la politique suisse n'allaient pas de l'avant et le chef du Département des finances n'avait donc pas à les suivre: ni le Vorort, ni l'USAM, ni l'Association suisse des banquiers, ni le Parti radical, ni le Parti socialiste, ni l'UDC ne voulaient prendre des risques. Otto Stich ne fut donc pas contraint de forcer sa nature.

Mais la prudence n'est pas toujours bonne conseillère. Tel que présenté, le projet du Conseil fédéral est inéquitable. La campagne pour le «non» commence donc, dès maintenant.

Le problème n'est pas celui des vertus fiscales de la TVA opposées à celles de l'Icha. Les modalités techniques de l'imposition indirecte — par paliers ou en une seule prise — sont importantes, certes, mais ne constituent pas à elles seules une politique. La TVA que certains découvrent aujourd'hui avec quelque naïveté néophyte offre un inconvénient et deux avantages.

L'inconvénient, c'est de multiplier les entreprises assujetties à l'impôt et, par conséquent, dans un régime de démocratie directe, de susciter tout autant d'oppositions corporatistes (restaurateurs, coiffeurs, etc). L'avantage premier est d'être le modèle européen; deuxième qualité, qui concerne le ménage helvétique, la TVA, même à un taux réduit, dégage un rendement suffisant pour que soit à disposition une marge de manœuvre qui permette une véritable réforme de la fiscalité et de la politique fédérales.

Un nouveau régime financier, si les mots ont un sens, implique un remodelage de l'impôt fédéral direct et de l'impôt indirect. Or le Conseil fédéral ne l'entend pas ainsi. Ce qu'il propose, c'est un simple aménagement de la fiscalité indirecte, tout en demandant que l'impôt direct, qui a subi quelques retouches en réponse à

l'initiative radicale, soit inscrit définitivement et sans limite de temps dans la Constitution.

Or, cette séparation signifie que les allègements de la fiscalité indirecte seront compensés par de nouvelles charges indirectes. Il y a, dans ce secteur fiscal, transfert de charge; le résultat est une injustice sociale flagrante.

Reprenons!

La classe politique estime que la taxe occulte (Icha frappant les investissements, non remboursable notamment sur les produits exportés) pénalise l'industrie suisse face à la concurrence étrangère. A supprimer donc. Il en coûte 1,8 milliard.

Remarquons d'abord que la priorité absolue accordée à cette mesure n'est pas évidente. Les variations monétaires et la tenue du franc suisse ont plus d'importance que la taxe occulte. Une baisse de 10% du franc suisse dope pour plus de 6 milliards la marge bénéficiaire des produits suisses. En d'autres temps, la surévaluation les a pénalisés pour plus que le handicap de la taxe occulte.

Les quelque deux milliards de perte seront retrouvés par une extension de l'Icha aux agents énergétiques et à divers services. Les consommateurs paieront les allègements offerts à l'industrie d'exportation.

Mais ils n'auront pas la satisfaction de voir l'imposition indirecte étendue à des services de luxe, rétablissant ainsi une certaine progressivité. Ils n'auront pas, en compensation, une réduction de leur imposition directe; les lacunes de la politique sociale, notamment celles de l'inéquitable assurance-maladie ne seront pas corrigées. Le projet subira donc inévitablement les feux croisés d'une partie de la droite et de la gauche. Pour la gauche, le transfert de charges sera un repoussoir; pour la droite, le maintien de l'impôt direct, en l'état, sera inacceptable.

La consultation a fait pourtant apparaître des convergences qui prouvent que l'on pourrait sortir des sentiers

AG

(suite en page 2)

10'000 membres par an

(jpb) Dix ans, 100'000 membres: l'Association suisse des transports est désormais l'une des organisations incontournables dans le débat sur la circulation. Ses initiateurs avaient vu juste en faisant de ce bras séculier de la Fondation suisse des transports portée par les grandes associations écologistes un club offrant une alternative au TCS.

Les années 1977 et 1978 avaient vu l'échec (honoré) de trois initiatives qui visaient à une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans le domaine des transports: l'initiative «Albatros» contre la pollution atmosphérique causée par les véhicules à moteur (voir encadré), l'initiative Weber «démocratie dans la construction des routes nationales» et l'initiative pour 12 dimanches par an sans véhicules à moteur ni avions. A chaque fois, plus de 600'000 citoyens se retrouvaient derrière ces propositions, féroce-ment combattues par un monopole de la représentation des usagers de la route détenu par le TCS et l'ACS.

Prestations et politique

En offrant à ses membres toute la palette des prestations usuelles d'un club (assurance dépannage, carnet d'entraide à l'étranger, protection juridique, réduction sur voiture de location, bons d'es-

sence pour l'Italie), l'AST permet un choix qui n'existait pas auparavant; ce choix est celui d'une organisation pour qui la politique des transports doit être conçue dans la perspective de la protection de l'environnement. Une préoccupation qui se manifeste également par les prestations spécifiques à l'AST pour les piétons et les cyclistes.

Parallèlement au développement de ses activités de service (agence de voyage, série de 17 cartes cyclistes, vente de billets CFF avec une réduction de 5%, décentralisation avec l'ouverture d'un secrétariat romand et d'agences dans plusieurs villes), l'AST a joué son rôle de groupe de pression, sur le plan fédéral comme dans les cantons. La substitution de Rail 2000 (une amélioration généralisée du réseau CFF) au concept centralisé de nouvelles transversales ferroviaires rapides ou la mise en place de réseaux cyclables dans les cantons sont des exemples de succès. A la pertinence des arguments doit s'ajouter, pour être pris au sérieux, la force de frappe, référendums et initiatives en ont fait la démonstration.

D'une manière plus générale, l'AST contribue à l'évolution des mentalités pour rendre acceptables par les citoyens, les professionnels et les autorités des postulats qui paraissaient utopiques: modération de la circulation, zo-

nes limitées à 30km/h (elles ont été introduites le 1^{er} mai de cette année), prise en compte prioritaire des enfants et des autres piétons dans la sécurité routière.

Si le piéton urbain comme le cycliste ou l'automobiliste attentif à l'environnement sont à l'aise à l'AST, qui réalise heureusement l'intégration de leurs préoccupations, il est curieux d'observer que le domaine, beaucoup plus ancien, du tourisme pedestre reste, quant à lui, à l'écart, quand il n'est pas franchement lié au TCS. Affaire de générations, pesanteurs institutionnelles?

L'âge et la taille aidant, l'AST assume une responsabilité toujours plus importante; on peut la créditer, notamment, d'un recentrage significatif de la part du TCS. Il lui revient de ne pas s'en contenter en succombant à la tentation «fondamentaliste», propre à tout mouvement alternatif. Pour qu'un réformisme déterminé s'impose, cette centaine de milliers de membres doit être la première d'une série; l'étiage des scrutins écologistes, c'est 600'000 citoyens, tous usagers des transports à un titre ou à un autre. ■

La balance faussée

(suite de la première page)

battus. Par exemple la Fédération genevoise des syndicats patronaux est très proche des thèses qu'Yvette Jaggi a défendues dans le numéro spécial de DP*. Voir aussi la prise de position de la Fédération suisse des consommateurs ou de l'Union syndicale.

Il importe, dès maintenant, que les opposants n'apparaissent pas comme des *neinsager*, des doctrinaires additionnant leurs non et incapables de s'entendre au-delà d'un rejet cumulé.

L'accord préalable qui s'est dégagé et que la Suisse officielle et sceptique ne prend pas au sérieux doit devenir le programme de rechange de ce régime financier proposé, à balance faussée.

AG

*DP 917. *L'Occasion européenne*. Encore disponible à la rédaction. 5 francs.

Valeurs limites pour les voitures de tourisme

Les normes réclamées par le biais de l'initiative Albatros en 1977 et refusées en votation populaire sont maintenant réalisées, au-delà de ce que réclamaient les initiateurs. On se souvient qu'à l'époque l'application de telles normes était censée poser des problèmes insurmontables.

	Dès 1974	Albatros 1977	10.82 (1)	10.86 (1)	10.87 (2)
CO = monoxyde de carbone	50	7.00	24.20	9.30	2.1
HC = hydrocarbures	2.5	0.35	2.10	0.90	0.25
NOx = oxydes d'azote	2.2	0.60	1.90	1.20	0.62

(1) Ordonnance du 1^{er} mars 1982 sur les gaz d'échappement.

(2) Ordonnance du 22 octobre 1986 sur les émissions de gaz d'échappement des voitures automobiles légères.